



Paris, le 25 janvier 2025



Communiqué du collectif parisien du nettoyage de l'UD CGT 75
LA SOCIÉTÉ EUROP NET RECONNUE
COUPABLE D'HOMICIDE INVOLONTAIRE
DANS LA MORT DE MOUSSA SYLLA

Sous réserve d'appel

Le vendredi 24 janvier 2025, la 31^e Chambre de la 2^e section du Tribunal judiciaire de Paris, a prononcé un délibéré reconnaissant la responsabilité pleine et entière de la société Europ Net dans l'accident de travail dont a été victime Moussa Sylla le 9 juillet 2022 dans les sous-sols de l'Assemblée nationale. Le tribunal a rejeté les motifs de forme invoqués par les dirigeants Stéphane Payan et Carlos de Moura.

Infraction reconnue de mise à disposition d'un équipement de travail inapproprié

L'infraction au code du travail de mise à disposition d'un équipement de travail inapproprié est caractérisée : l'auto laveuse ne pouvait en aucune circonstance être utilisée sur une pente supérieure à 10 %. Or la pente était de 13,8 % dans le parking de l'Assemblée, soit une pente de 38% supérieure aux limites recommandées par le constructeur.

La causalité est certaine, l'emballement de la machine a provoqué la mort du fait de la pente au-delà des limites alors que la machine ne présentait pas de défaut.

Infraction reconnue : absence de formation de prévention suffisante

L'infraction d'absence de formation adéquate est caractérisée : les attestations fournies ne prouvent pas que Moussa Sylla était en capacité de réagir en cas d'emballement de la machine. Mme De Moura, la femme du DG, n'a pas les compétences requises pour assurer la formation relativement à l'utilisation d'une auto-laveuse ; de surcroît la formation était trop courte (3h30) pour un périmètre de connaissances à assimiler trop large. La lecture de la notice par Moussa Sylla ne pouvait être invoquée étant donné qu'il n'avait pas une assez bonne maîtrise de la langue.

Infraction d'homicide involontaire caractérisée
Reconnue à l'encontre de la société, mais pas des 2 dirigeants

- Europ Net est condamnée à 150 000 € d'amende pour homicide involontaire et à 10 000 € au titre de chacune des deux infractions au code du travail relevées ;
- les deux dirigeants sont relaxés concernant l'accusation d'homicide involontaire car il n'est pas démontré qu'ils ont agi sciemment, mais ils sont condamnés concernant les infractions relevées au code du travail (3 000€ chacun) ;
- la décision de justice devra être affichée sur les locaux de l'entreprise ;
- la famille de Moussa Sylla pourra aller au civil. Ladji, frère de Moussa Sylla se voit verser 10 000€ au titre de son préjudice moral. D'autre part, 1 000 € seront versés pour les frais de justice ;
- la constitution de partie civile de l'UD CGT a été jugée irrecevable pour des raisons qui n'ont pas été explicitées à l'audience, mais qui seront précisées dans le jugement

Ce jugement sera susceptible d'appel. Les condamnations sont en deçà des réquisitions du parquet

**Justice pour MOUSSA SYLLA. Europ Net enfin condamnée !
Les 2 patrons en partie relaxés ! L'Assemblée Nationale irresponsable !!!**

Une première étape dans le long et douloureux parcours judiciaire de la famille

Ce jugement prononcé deux ans et demi après le décès n'est qu'une première étape qui va ouvrir la voie à la procédure civile pour la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur. Seule cette procédure civile va permettre d'obtenir une indemnisation pour les ayants-droits, mais il va falloir attendre encore combien de temps ?

On peut aussi regretter que le PDG Stéphane Payan et le DG Carlos de Moura aient été relaxés à titre personnel du motif d'homicide involontaire, contrairement aux réquisitions du procureur, et la condamnation de 3 000 € est bien faible relativement à leurs revenus mensuels respectivement de 28 000€ et de 22 000€.

L'Assemblée Nationale ferme les yeux sur les manquements graves d'Europ Net

L'Assemblée Nationale en tant que donneuse d'ordre a une responsabilité sur la sécurité de l'ensemble des salariés du site, y compris ceux et celles de la sous-traitance.

Pourtant, à notre connaissance, aucune enquête n'a été engagée par l'Assemblée Nationale après la mort de Moussa Sylla.

Et même, sachant qu'une enquête du procureur était en cours, l'Assemblée Nationale n'a pas hésité à étendre le périmètre du marché d'Europ Net. Deux autres sociétés de nettoyage ont été remplacées par Europ Net le 1er janvier 2024 puis le 1er novembre 2024, l'Assemblée attribuant une cotation parfaite à l'entreprise dans la rubrique « responsabilité sociale » dans le comparatif avec les autres sociétés pour attribuer le marché !

Europ Net a des marchés prestigieux : Assemblée Nationale, Opéra, se sent protégée et se croit au-dessus des lois.

La mort d'un homme aurait dû remettre en cause cette situation acquise. Il en va de la sécurité de tous les salariés du nettoyage à l'Assemblée Nationale. Ce lieu emblématique devrait être exemplaire mais il n'en est rien.